

ASSEMBLE GENERALE du samedi 27 septembre 2014 PROCES-VERBAL

- Comité | présences :
- BC : M. Bertrand Curchod, président
 - JPB : M. Jean-Pierre Bourquin, membre
 - FM : M. François Marion, secrétaire (excusé)
 - JDR : M. Jean-Daniel Richardet, caissier
 - CP : M. Claude Perrin, membre
- Autres présences :
- AB : M. Alain Bassang, président SCMV
 - DF : M. Daniel Flotron, syndic Forel-Lavaux
 - : Mme Florence Perrinjaquet, secrétaire, Multisite
-

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Message des autorités municipales de Forel-Lavaux
 3. Nominations des scrutateurs
 4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mars 2014
 5. Rapport d'activité
 6. Approbation du rapport d'activité
 7. Finances
 8. Modifications des statuts
 9. Elections
 10. Fixation de la cotisation annuelle
 11. Budget 2014-2015
 12. Charte éthique
 13. Admissions / démissions
 14. Mise en place de la LEM
 15. Musique et pédagogie
 16. Désignation de l'organisation de l'assemblée du 3.10.2015
 17. Divers et propositions individuelles
 18. Message du président de la SCMV
-

Liste de présences

Chaque responsable d'une école de musique et/ou son représentant signe la feuille de présence à son arrivée.

Début de l'assemblée : 10h30.

1. Ouverture de l'assemblée

BC, président, souhaite la bienvenue aux représentants des autorités, aux présidents, directeurs et responsables des écoles de musique et ouvre l'assemblée générale en soulignant la présence de M. Alain Bassang, président de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises.

L'ordre du jour a été transmis par mail et quelques exemplaires ont été mis à disposition à l'entrée. L'objectif de cette assemblée est d'avoir suffisamment de temps de discussion sur le point 14 de l'ordre du jour.

2. Message des autorités municipales de Forel-Lavaux

DF présente la Commune de Forel-Lavaux et décrit cette dernière comme une commune très active par les sociétés locales musicales. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

3. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs acceptent la mission et sont remerciés.

4. Procès-verbal du 8 mars 2014

Le procès-verbal du 8 mars 2014 est adopté avec les remerciements à son auteur M. François Marion.

5. Rapport d'activité

Rapport du président : en annexe.

M. Serge Gros, école de musique de Rolle, demande que les écoles soient plus impliquées dans les décisions de l'AEM notamment sur le plan pédagogique.

6. Approbation du rapport d'activité

L'assemblée approuve le rapport d'activité.

7. Comptes

JDR expose les comptes à l'assemblée et soulève un bénéfice en 2013-2014 = un petit capital pour l'association.

En ce qui concerne la lecture du budget 2014-2015, JDR mentionne que les charges liées aux examens sont prévues pour la rémunération des experts.

JDR précise que les CHF 8'000.00 de bénéfice proviennent du fait que les subventions de la FEM sont sur l'année civile et que la comptabilité de l'AEM-SCMV sur l'année scolaire. L'AEM-SCMV désire constituer un capital. BC ajoute que les subventions de la FEM ne sont que pour les examens.

L'assemblée approuve les comptes et remercie les vérificateurs de compte : les EM d'Yverdon et d'Aigle.

8. Modifications des statuts

Afin que les statuts soient conformes aux dernières modifications telles que les délégations de tâches de la FEM, la nouvelle charte éthique ou encore le nouveau principe de votation; ceux-ci ont été quelque peu revus. Une nouvelle version est parvenue aux membres avec la convocation de ce jour.

- | | | |
|--------|----|--|
| Art 4 | f) | Nouveau : relatif aux tâches déléguées par la FEM. Accepté. |
| Art 6 | e) | Modification du nom de la charte. Accepté. |
| Art 11 | b) | Ajout d'un point dans les attributions de l'AG. Accepté. |
| | c) | Nouveautés relatives aux prises de décisions et principes de votation. Accepté. |
| Art 14 | | Précision quant à la nomination des contrôleurs des comptes.
2 contrôleurs et 1 suppléant. Accepté. |
| Art 15 | d) | Ajout de tout produit provenant des activités de l'association.
Accepté. |
| Art 16 | | Accepté avec 1 avis contraire. |
| Art 17 | | Modification de la période comptable = année scolaire. accepté |

L'assemblée accepte les statuts avec 2 abstentions.

Information de l'école de Nyon qui organise des événements (bénévolat) qui rapportent des fonds. La FEM leur demande de ristourner une certaine somme vu les résultats financiers positifs de ces activités.

9. Elections

- Des membres du comité
- Du président
- Des contrôleurs des comptes.

Le mandat du comité étant de 4 ans renouvelable il n'y a pas d'élection. Il en va de même pour le président.

Election des contrôleurs des comptes : Aigle et Yverdon et 1 suppléant (Renens) sont élus.

10. Fixation de la cotisation

Un montant de CHF4.00/élève et une cotisation de base de CHF 60.00/site annuellement sont proposés.

L'assemblée accepte la baisse de la cotisation.

11. Budget

JDR présente le bilan et les comptes de pertes et profits 2013-2014 ainsi que le budget 2014-2015. L'assemblée accepte le budget.

12. Charte

Tous les membres ont renvoyé la charte signée à l'exception de Vallorbe, Renens et Vevey. Certains membres ne remplissent pas les critères d'adhésion. Le comité demande à l'assemblée de l'autoriser à entamer les démarches d'exclusion. Le comité propose un délai de 6 mois aux écoles concernées et si ces dernières ne répondent pas aux critères, elles seront exclues. L'assemblée accepte la proposition par 1 abstention et 1 avis contraire.

13. Admissions/démissions

Admission : Conformément aux articles 5 et 6 du chapitre 2 des statuts, le comité propose l'admission d'un nouveau membre. Il s'agit de l'école de musique de Champagne-Onnens. Lecture de la lettre du site de Champagne. L'assemblée accepte l'admission et souhaite la bienvenue à l'AEM-SCMV.

Démissions : Les sites de Lucens et de St-Triphon. Le site de Lucens a décidé de rejoindre le Conservatoire de la Broye. St-Triphon sort du système subventionné.

14. Mise en place de la LEM

L'un des combats est de garantir l'accessibilité aux élèves de nos écoles. L'objectif du point 14 est de savoir ce que le comité doit défendre et rédiger un courrier à l'attention de la FEM.

Pour 30 minutes d'enseignement sans solfège complémentaire les tarifs semestriels des écoles de l'AEM-SCMV vont de CHF 360.00 à CHF 625.00 (*réf. FEM*). Il y a une volonté cantonale d'équilibrer les tarifs. Le plafond est déjà édicté par la FEM. Il serait plus utile d'imposer un plafond inférieur afin de pousser les écoles à augmenter la participation des parents. La participation des parents évoquée dans 1/3-1/3-1/3 évolue vers un 40% voire un 45%. Les faitières ne sont pas d'accord. L'AVCEM : prestation égale, tarif égal. L'AEM demande plus de flexibilité à charge des parents comme le nombre de semaines d'enseignement par année (34 à 37 semaines).

Il est intéressant de faire un inventaire des avis vis-à-vis de la FEM et des faitières afin de trouver un accord et de connaître l'avis de nos écoles les tarifs. CP attire l'attention que si les tarifs sont élevés, il y a un risque de perdre des élèves. CP demande aux membres de l'assemblée de poster via bulletin leur avis sur les tarifs qu'ils s'estiment applicables sans dégâts par semestre et au maximum en votant pour 1) un cours de 30 minutes sur 34 semaines d'enseignement et 2) un cours collectif de 40 minutes sur 34 semaines d'enseignement. BC : l'objectif est de déterminer le montant que les écoles estiment accessible. Reconnaissance du bénévolat. CP : le mécanisme de détermination de la subvention n'est pas connu mais il pourrait être très influencé.

A qui profite le bénévolat ? Définissons ensemble l'accessibilité : quels tarifs devons-nous défendre? Imaginez-vous un seuil financier maximum, qui dépassé, aurait pour conséquence la perte d'élèves. Les écoles de l'AEM incluent dans leurs tarifs la musique d'ensemble.

EM Nyon : le bénévolat devient difficile. Ce serait un combat perdu. Le bénévolat se perd. Il y a une scission dans le bénévolat = trouver des fonds et proposer une structure professionnelle. Se méfier : car si trop d'argent pas de subvention. Défendre un périmètre hors LEM. Un directeur doit être reconnu donc à payer. La FEM devrait donner la même somme par élève.

CP : le nombre de francs par élève serait OK si tous les groupes d'âge des enseignants et autres critères sont identiques. Par contre, les autres subventions pourraient effectivement rentrer dans ce sens sur le point administratif. On vous représente, on a besoin de vos retours.

Membre de l'école de Provence : si il n'y a plus de bénévolat, l'école disparaît. Nous avons augmenté nos tarifs et avons reçu beaucoup de démissions.

CP : les aides individuelles ne donnent pas satisfaction. Croyez-vous au système actuel? L'assemblée n'y croit pas.

Il y a une volonté de la part des communes d'aider les familles. La FEM demande que ce soit mentionné sur les factures. Le barème est inefficace. La FEM doit inciter les communes à rédiger leur règlement pour les aides individuelles.

DF : il y a des soucis pour les communes avec la LEM. La vie des sociétés (p.ex. : fanfare) est très importante. Vie sociale de la commune, vie de village. Il est primordial de défendre ces valeurs. Gardons la proximité de nos sociétés.

CP : Comment agir? Suggestions? Afin que le comité défende nos tarifs.

15. Musique et pédagogie

Les sujets principaux ont été traités lors de la rencontre avec les directeurs.

JPB souligne les excellents résultats de nos élèves.

16. Désignation de l'organisation de l'assemblée 2015

L'assemblée générale est fixée au 3 octobre 2015. La commune d'Epalinges accepte d'accueillir les membres et le comité.

17. Divers et propositions individuelles

Rappel aux présidents des écoles de musique reconnues que les listes d'élèves sont à retourner pour le 15 octobre. Ces listes sont indispensables pour l'organisation des examens.

JDR : bons résultats à l'issue de « l'opération "instruments" ». Ces instruments seront en prêt ou remis aux écoles ayant signé la charte. La copie des factures sera envoyée aux EM. JDR insiste sur l'importance d'une participation à la remise des instruments.

18. Message du président de la SCMV

AB remercie JDR et les organisateurs de la loterie pour leur soutien concernant les instruments. AB confirme les dires de BC concernant le niveau de l'enseignement par rapport aux 2 associations faitières. Mme N. Turrian a reçu le 1er prix de musique ce qui confirme la qualité de l'enseignement.

Le bénévolat est une richesse – grâce à vous!

En 2016, il y aura la fête fédérale de la musique. Profitez de cette manifestation pour être présents – vitrine. Si intérêt, veuillez consulter le journal pour l'inscription. Possibilité de tenir un stand lors de l'événement.

19. Clôture de l'assemblée

Remerciements à la commune de Forel pour l'accueil et pour l'apéritif de fin d'assemblée. BC remercie l'assemblée de son attention et souhaite une magnifique année musicale.

Clôture de l'assemblée à 12 heures 20.

Annexes :

- Rapport du président

- Bilan 2013-2014, comptes de pertes et profits 2013-2014 et budget 2014-2015.